



Information sur le projet de fusion

Les conseils communaux de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz ont décidé d'entamer un projet de fusion. Le présent document vous précise les raisons qui ont poussé les 3 exécutifs à se lancer dans un tel projet. Il vous donne également des informations sur le planning prévu, sur l'organisation mise en place et sur les coûts.

Les territoires de nos communes sont devenus trop exigus en considération des problèmes que celles-ci doivent affronter, par exemple en matière d'aménagement du territoire, d'organisation scolaire, de défense incendie ou de mobilité. Pour pallier ce handicap, les communes se sont regroupées en associations de communes ou ont conclu des ententes intercommunales.

C'est ainsi que nos 3 communes collaborent pour de nombreuses tâches avec les communes de Sarine Ouest. Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz constituent avec la commune de Ponthaux un cercle scolaire depuis la rentrée 2018. Elles ont en outre conclu une entente intercommunale pour la défense incendie. Il faut rappeler ici qu'un projet de fusion réunissant les communes de Sarine Ouest avait avorté en 2015.

Un autre phénomène qui s'est amplifié ces dernières années est celui de la difficulté de recruter des personnes prêtes à assumer une fonction de conseiller-ère communal-e, en raison principalement des caractéristiques inhérentes à l'exercice d'un tel mandat, comme la complexité croissante des tâches et la pression exercée aujourd'hui par les citoyennes et les citoyens. La taille des communes ne permet pas de mettre en place une infrastructure administrative et technique suffisante, apte à mieux décharger les membres de l'exécutif communal. Certes, la taille de la commune fusionnée, avec un peu plus de 2'200 habitants, ne permettra pas de professionnaliser totalement toutes les tâches communales, mais elle permettra tout de même de grandes améliorations. Elle permettra aussi de fournir de meilleures prestations aux habitants : gestion et organisation des écoles, des transports scolaires, suivi des constructions et des projets d'aménagement, ouverture étendue du bureau communal, équipe édilitaire plus importante, etc.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, les conseils communaux des communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz ont décidé d'entamer une étude de fusion. Celle-ci a pour but d'établir un rapport complet permettant aux citoyennes et citoyens de se déterminer en toute connaissance de cause.

Organisation du projet

Le projet sera conduit par un comité de pilotage (Copil) composé des syndics des 3 communes, MM. André Ackermann, Sébastien Chenaux et Vincent Gremaud, et présidé par le syndic de Corserey.

Le comité de pilotage sera appuyé par Mme Micheline Guerry, secrétaire générale de l'ACF, qui a déjà participé à plusieurs projets de fusion (Estavayer, Gibloux). Elle officiera en qualité de cheffe de projet.

Le travail a été réparti en 6 groupes de travail (GT), dont la composition est la suivante :

| Groupe de travail | Corserey | Noréaz | Prez-vers-Noréaz |
|--|---|--|--|
| 1. Autorités-Administration-Législation | André Ackermann Jean-Daniel Wicht | Sébastien Chenaux Bernard Francey | Vincent Gremaud Christian Guisolan |
| 2. Finances | André Ackermann Valérie Bavaud | Bernard Francey Sébastien Chenaux | Suzanne Morel Pierre Bovet |
| 3. Ecoles-Social | Isabelle Bersier Solange Berset | Séverine Egger Isabelle Staub-Barbey | David Bonny Anne-Françoise Bussard |
| 4. Infrastructures-Bâtiments-Déchetterie | Solange Berset Jean-Daniel Wicht | Isabelle Staub-Barbey Fabien Guisolan | Christian Guisolan Suzanne Morel |
| 5. Aménagement-PC-Forêts-Parchets | Solange Berset André Ackermann | Fabien Guisolan Isabelle Staub-Barbey | Pierre Bovet Jean-Claude Pache |
| 6. Feu-Eau potable-Eaux usées | Claude Jacquiard Jean-Daniel Wicht | Sébastien Chenaux Fabien Guisolan | Jean-Claude Pache David Bonny |

Chaque commune assume la présidence de 2 groupes de travail. Dans le tableau ci-dessus, les noms des personnes assumant la présidence du groupe de travail ont été surlignés.

Planning du projet

Les conseils communaux, convaincus de l'importance de ce projet de fusion, veulent tout mettre en œuvre pour faire avancer ce projet rapidement. La date d'entrée en vigueur prévue pour la fusion est le 1^{er} janvier 2020, selon le planning présenté ci-dessous :

| | |
|---------------|---|
| Novembre 2018 | Signature de la convention en vue de la publication, des séances d'information et de la votation. |
| Décembre 2018 | Publication : la convention de fusion est publiée par les conseils communaux dans la Feuille officielle, dans le délai de 30 jours dès la signature de la convention. |
| Janvier 2019 | Séances d'information : les conseils communaux réunis présentent la convention de fusion et son contenu aux personnes habitant dans le périmètre désigné. |
| Février 2019 | Votation : le vote aux urnes doit avoir lieu simultanément dans toutes les communes. Date probable : 10.02.2019 (date de scrutins fédéraux). |

Coûts du projet

Les 3 conseils communaux ont prévu un montant de CHF 30'000.-, réparti en 3 parts égales de CHF 10'000.- à charge de chacune des communes.

Ce montant servira à couvrir les principaux coûts suivants :

- Gestion de projet (Mme Micheline Guerry)
- Armoiries de la nouvelle commune
- Bureau d'ingénieurs
- Site internet spécifique
- Information (séances, tout ménage)

En janvier 2019, toutes les informations détaillées seront transmises aux citoyennes et citoyens. Dès ce moment, le site internet du projet de fusion sera accessible à tous et vous aurez aussi la possibilité de poser des questions.

Au vu de l'importance de ce projet, les 3 conseils communaux vont s'engager pleinement pour assurer sa réussite.